Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies

Vol. 14, n°2 | 2010
Varia

Chauvaud (Frédéric), *Justice et déviance l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale*

Rennes, PUR, « Histoire », 2007, 392 pp.

Dominique Kalifa

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/chs/1208
DOI : 10.4000/chs.1208
ISSN : 1663-4837

Éditeur
Librairie Droz

Édition imprimée
Date de publication : 1 décembre 2010
Pagination : 141-142
ISBN : 978-2-600-01470-0
ISSN : 1422-0857

Référence électronique
Dominique Kalifa, « Chauvaud (Frédéric), *Justice et déviance l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale* », *Crime, Histoire & Sociétés / Crime, History & Societies* [En ligne], Vol. 14, n°2 | 2010, mis en ligne le , consulté le 23 mars 2022. URL : http://journals.openedition.org/chs/1208 ;
DOI : https://doi.org/10.4000/chs.1208

© Droz

Chauvaud (Frédéric), ***Justice et déviance l'époque contemporaine. L'imaginaire, l'enquête et le scandale*****, Rennes, PUR, «Histoire», 2007, 392 pp.**

Depuis sa thèse sur les conflits ordinaires dans les campagnes d'Île-de-France au XIX[e] siècle[6], Frédéric Chauvaud s'est imposé comme l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire de la justice contemporaine, apportant des contributions importantes à des questions telles que l'organisation des territoires judiciaires, les représentations de la magistrature et du système pénal, l'invention de l'expertise et des experts judiciaires. En actualisant 26 articles publiés entre 1993 et 2005 et en les refondant dans 9 chapitres originaux, ce livre offre une très belle introduction à l'œuvre d'un historien qui a fait de la justice pénale – et indirectement de la violence criminelle qu'elle construit comme fait de société – l'objet de sa réflexion.

Les thématiques recouvertes sont si nombreuses (les figures du monstre ou de l'incorrigible, le théâtre des assises et sa dramaturgie, les « descentes » judiciaires, la rationalisation des modèles et de l'art de juger, l'angoisse de l'enfermement et les campagnes contre les bagnes d'enfants) qu'il serait sans doute un peu vain de les résumer ici. Trois points me paraissent en revanche pouvoir être soulignés, qui éclairent le type d'historiographie mise en œuvre. Le premier concerne le langage. Suivant l'exemple de Lucien Febvre, qui invitait les historiens à s'immerger d'abord dans « la langue du temps », à sonder l'épaisseur des mots et la texture changeante des expressions, Chauvaud fait œuvre de lexicographe, s'attache à la valeur des mots, des associations, convoque à chaque article ou presque le *Grand Dictionnaire Universel* de Pierre Larousse, dans lequel il voit à juste titre « la cathédrale lexicographique du XIX[e] siècle ». Cette attention est décisive pour qui souhaite s'inscrire dans une histoire compréhensive de la justice, attentive aux systèmes de représentations et aux imaginaires construits par les acteurs sociaux. « Les stratégies discursives et les mots renseignent bien souvent davantage que d'autres indicateurs sur les conceptions qu'une société se fait d'une groupe d'âge ou d'un groupe social », écrit-il p. 67. Tout l'ouvrage parcourt ainsi les paysages et les déclinaisons linguistiques de la justice et du crime au XIX[e] siècle, éclairant leur relations à une histoire des sensibilités (la « perturbation des sentiments », les « gestes de l'effroi », les « ressorts de l'angoisse », les « marges de l'horreur »), qui constitue l'horizon épistémologique de l'auteur. Sans doute pourrait-on estimer parfois un peu biaisée cette entrée par les mots, qui retranscrit et privilégie nécessairement ceux de la norme et de l'institution. Mais Chauvaud, fin connaisseur de l'archive judiciaire, montre comment tirer parti de ces « paroles captives » et en restituer tout le dénivelé social.

Le second trait concerne le rapport à la violence. Chauvaud s'inscrit ici dans le sillage d'Alain Corbin qui, de longue date, a invité les historiens à ne pas céder à la cécité imposée par le sentiment d'horreur et à récuser les lectures « aseptisées » du passé. L'attention au langage permet précisément à Chauvaud d'esquiver toute déréalisation de la violence criminelle, qui fut l'une des grandes anxiétés du XIX[e] siècle. Son livre est donc empli de « crimes inouïs », de crânes fracassés, de corps morcelés, mutilés, dépecés, éviscérés, de jeunes filles « souillées » ou d'enfants

---

[6] *Tensions et conflits. Aspects de la vie rurale au XIX[e] siècle d'après les archives judiciaires (l'exemple de l'arrondissement de Rambouillet ; 1811-1871)*, Université Paris X, 1988. Une version abrégée est parue sous le titre *Les passions villageoises au XIX[e] siècle. Les émotions rurales dans les pays de Beauce, du Mantois et du Hurepoix*, Paris, Publisud, 1995.

torturés. Nulle complaisance ou voyeurisme dans cet étalage, mais le souci de comprendre comment Dumollard, l'assassin des servantes exécuté en 1862, Menesclou, qui éventra une fillette de 4 ans en 1880 et la découpa en 38 morceaux ou Pranzini, qui tua en 1887 une demi-mondaine, sa servante et sa fille, ont saisi d'effroi un corps social engagé dans un lent processus d'individuation, d'adoucissement des mœurs et de « redéploiement des sensibilités ». D'autres figures de la répulsion ou de « l'odieuse étrangeté » sont aussi convoquées, notamment le terroriste (Charles Sand, l'assassin de Kotzebue, ou Orsini), l'enfant criminel ou le récidiviste, dont les itinéraires et les actes délimitent alors les territoires de l'horreur.

Le dernier aspect concerne l'attention aux mises en scènes, et principalement à celles de l'instruction criminelle, qui fait de ce livre un précieux complément à *L'Enquête judiciaire au XIX^e^ siècle*, paru la même année[7]. On trouvera ici de pertinentes analyses sur la lecture judiciaire des paysages criminels, l'émergence progressive d'une raison topographique, d'une « science nouvelle des indices » et des traces, ou encore sur l'art subtil de faire parler les mouchoirs, ces accessoires alors essentiels et aujourd'hui disparus. Revenant sur ces trois étapes que constituèrent la toxicologie dans les années 1820-1840, l'identification judiciaire de la fin du XIX^e^ siècle et la criminalistique du Dr Locard dans les années 1920, Chauvaud détecte une mutation générale du régime de la preuve en matière criminelle. L'essor de la preuve « indiciale » et plus encore « expertale » se double pour lui du rejet progressif de l'aveu, du témoignage, en bref de tout ce qui relève des preuves « par défaut », orales ou morales. Cet aspect est sans doute celui qui ouvre le plus à la discussion. Un tel processus, indéniable dans le cas des « grands crimes » que l'ouvrage privilégie (tout en précisant qu'ils ne constituent « qu'une infime proportion »), peut-il être étendu à la masse du contentieux pénal, qui fonctionne souvent sur des modes plus médiocres ? L'aveu, assorti de toutes ses conditions de production – le témoignage, la dénonciation, « l'indication », la « cuisine » – ne constitue-t-il pas la forme plébiscitée par les acteurs policiers dont le rôle ne cesse de s'accroître depuis le XIX^e^ siècle ? Sans doute le procès de rationalisation judiciaire est-il manifeste tout au long de ce siècle. Mais il ne permet *in fine* pas de rassurer un corps social de plus en plus taraudé par le sentiment d'insécurité, l'idée d'un « krach » de la répression, l'angoisse ou la réalité (Alfred Dreyfus) de l'erreur judiciaire que la criminalistique, loin s'en faut, ne permet pas toujours d'éviter.

Dominique Kalifa
Centre de recherches en histoire du XIX^e^ siècle
kalifa@univ-paris1.fr